

*Autoroute 35 : la forêt et l'environnement  
encore une fois les grands perdants ?*

Mémoire du

Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR)

présenté devant

le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par  
Marc Delage  
Coordonnateur

Décembre 2005

## **INTRODUCTION**

Le Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR) est un organisme sans but lucratif incorporé depuis 1978. Le territoire de ses interventions correspond principalement au bassin-versant de la rivière Richelieu et de la baie Missisquoi. Ses principaux objectifs sont de grouper les personnes intéressées à l'écologie et l'environnement ainsi que de sensibiliser la population sur ces sujets. Le MEHR a aussi pour but d'améliorer le milieu et la qualité de vie, notamment en prévenant la détérioration de l'environnement. Depuis plus de 27 ans, il s'intéresse de près à l'ensemble de la problématique des milieux naturels du Québec méridional.

## **MISE EN SITUATION**

Presque à chaque fois qu'un nouveau projet est proposé pour des raisons essentiellement économiques, on est à peu près certain que l'environnement en pâtira. Il appert que ce sera une fois de plus le cas si le prolongement de l'autoroute 35 devait se réaliser.

Des projets comme des constructions d'autoroutes favorisent encore l'auto<sup>1</sup> avec son cortège d'effets indésirables potentiels :

- destruction d'espaces qui pourraient continuer à être utilisés par d'autres usages
- désorganisation de l'espace existant et incitation à l'étalement urbain
- source de pollution par les hydrocarbures et par le bruit
- allocations budgétaires qui auraient pu être investies autrement comme dans le transport en commun par exemple, etc.

Faute de temps, nous ne nous attarderons pas sur le « choix automobile » en tant que société. Disons seulement qu'il est à espérer que dans un futur pas trop éloigné le « culte » de l'auto cessera sa croissance apparemment sans fin et que d'autres choix sociaux et d'organisation de l'espace prendront la relève.

## **DÉFORESTATION**

Le projet, tel que présenté, entraînera la disparition de quelque 80 hectares (ha) de forêt. Pris dans un contexte isolé, cela peut sembler relativement peu. Mais replacé dans un contexte plus global, il y a de quoi être inquiet. En effet, la forêt disparaît à un rythme élevé en Montérégie.

Des études récentes effectuées à partir d'images satellitaires montrent qu'en Montérégie, non seulement la forêt disparaît à une vitesse alarmante, mais

---

<sup>1</sup> À prendre dans le sens large du transport routier

que le déboisement va en s'accroissant<sup>2</sup> : quelque 1000 hectares par année entre 1990 et 1999 contre plus de 3000 hectares par année entre 1999 et 2002 ! En Montérégie, le couvert forestier ne représente plus que 26 % du territoire, contre 42 % dans le Centre-du-Québec, de 56 % dans Lanaudière et de 64 % dans Chaudière-Appalaches. Dans ces trois régions administratives, à l'exception des 18,5 % de couvert forestier de la MRC de l'Assomption (Lanaudière), AUCUNE des 21 MRC de ces trois autres régions n'a de couvert forestier inférieur à 20 %.

Par opposition, sur les 15 municipalités régionales de comtés (MRC) de la Montérégie, cinq ont un couvert forestier inférieur à 20 % de leur superficie et, dans cinq autres MRC, la forêt occupe moins de 15 % du territoire. Le seuil inférieur à 10 % est même franchi dans au moins une MRC<sup>3</sup>. À titre d'exemple, la MRC Le Haut-Richelieu aurait perdu environ 1 500 ha de forêt entre 1999 et 2002. La superficie forestière résiduelle de cette MRC étant de 9 800 ha<sup>4</sup>, si ce rythme de déboisement se maintient, on n'y trouvera plus de forêt dans 20 ans<sup>5</sup>! Or, le déboisement s'est poursuivi depuis qu'a été prise l'image satellitaire la plus récente (14 août 2002).

Si l'étalement urbain est condamnable tant pour la perte de bonnes terres agricoles que pour celle des riches forêts méridionales, c'est l'agriculture qui est la grande responsable des plus importantes pertes forestières. En Montérégie, la grande majorité du déboisement s'est effectué en zone agricole, soit 79 % durant la période 1990-1999 et 82 % pour la période 1999-2002<sup>6</sup>. L'étude de Belvisi (2005, p. 14 et 16) indique que, pour la période 1999-2004, c'est plus de 88 % des pertes de forêt qui sont situées à l'intérieur du territoire agricole.

Une des causes de ceci est que la pression issue de la construction urbaine tous azimuts (incluant les voies de transport) a non seulement raison des dernières superficies boisées en milieu urbain, mais que cette pression s'exerce à son tour sur le territoire agricole qui cherche, lui aussi, à s'étendre. Sa seule possibilité : le milieu naturel. C'est l'effet domino. La forêt, et tout ce qu'elle contient de vivant, sont ainsi les grands perdants de cette course à l'occupation du sol.

## RÔLE DE LA FORÊT

---

<sup>2</sup> Ces études sont celles de Savoie *et al.* (2002), Li *et al.* (2003) et Soucy-Gonthier *et al.* (2003). Une quatrième étude (Belvisi, 2005), portant sur la période 1999-2004, montre une même tendance dans l'ampleur du déboisement mais les pertes sont légèrement moindres.

<sup>3</sup> Li *et al.* (2003) et Soucy-Gonthier *et al.* (2003)

<sup>4</sup> Soucy-Gonthier *et al.* (2003)

<sup>5</sup>  $9800/1500 = 6,5 \times 3$  ans

<sup>6</sup> Savoie *et al.* (2002) et Li *et al.* (2003, p. 20)

La conservation des superficies boisées amène pourtant de nombreux bénéfices, tant du point de vue écologique, que pour l'économie locale et régionale et le maintien d'une qualité de vie pour les citoyens :

- rôle sur la qualité de l'eau et de l'air
- « régularisation » du régime hydrique des bassins-versants
- réduction des dangers d'érosion des berges
- protection des sols contre la déflation éolienne
- réduction de la poudrière sur les routes l'hiver : amélioration de la sécurité et réduction des coûts d'entretien d'hiver
- maintien d'écosystèmes variés et par conséquent, de la diversité des espèces (faune et flore)
- protection d'espèces rares ou menacées
- embellissement du paysage
- possibilité de pratiquer certaines activités de loisir comme le ski de fond, la randonnée, l'observation de la nature, la cueillette de champignons, etc.
- et finalement, source de revenus reliés à l'exploitation forestière

## **HABITATS FAUNIQUES ET FAUNE**

La présence d'habitats diversifiés pour la faune et la faune elle-même sont le gage d'un milieu de vie de qualité pour les populations humaines. Ils sont les témoins d'un environnement sain pour l'homme tout en ajoutant une valeur esthétique indéniable à ce milieu. Du point de vue environnemental, la faune et ses habitats sont des indicateurs privilégiés de la qualité du milieu en général, de la qualité des eaux et du maintien de la biodiversité en tant qu'intégrateurs des pressions de toutes sortes exercées sur l'environnement<sup>7</sup>.

À l'instar de la Société de la faune et des parcs du Québec (2002), le MEHR appuie une approche qui permet :

- 1) d'implanter des mesures de protection des ressources, en particulier pour la faune et les milieux de vie aquatiques, riverains, humides et forestiers
- 2) d'instaurer des objectifs et un calendrier de restauration d'habitats aquatiques, humides, riverains et terrestres adéquats pour la faune en milieux agricole et urbain
- 3) d'évaluer les efforts de restauration et les résultats obtenus
- 4) d'instaurer un suivi de l'environnement.

Enfin, nous devons intégrer la protection des habitats aquatiques, riverains et forestiers aux futurs paramètres de l'éco-conditionnalité et de la certification environnementale des entreprises (toutes catégories confondues). Mais il faut d'abord de toute urgence stopper l'éradication actuelle des habitats.

---

<sup>7</sup> Société de la Faune et des Parcs du Québec (2002)

Il n'est pas inutile de rappeler qu'en Montérégie, s'il est vrai qu'il s'agisse des meilleures terres au Québec pour l'agriculture, elles le sont aussi pour la biodiversité et les rendements forestiers. La biodiversité en Montérégie est la plus riche au Québec et, compte tenu du peu qui reste d'espaces naturels dans le Québec méridional, chaque disparition de milieu naturel constitue une perte importante de notre patrimoine naturel.

## **EFFETS DE LA DÉFORESTATION**

La perte de milieux naturels et la fragmentation forestière sont reconnues comme étant les causes les plus importantes de la diminution de la diversité biologique en milieu agricole. Les bois de grande superficie (plus de 100 ha) ont la particularité de pouvoir supporter des habitats dits d'intérieur ou de cœur de forêt ; ces habitats abritent des espèces qui vivent uniquement dans ces milieux. Notons également que les bois de plus petite superficie méritent aussi notre attention, car ils peuvent abriter des espèces rares mais surtout, ils peuvent faire partie d'un corridor forestier et former des liens entre plusieurs zones boisées isolées, un atout indéniable pour la faune<sup>8</sup>.

Au chapitre de la qualité de l'eau, le ministère de l'Environnement du Québec (MENV)<sup>9</sup> reconnaissait lui aussi récemment, que plus on déboise un bassin-versant pour en augmenter les superficies cultivables, plus on augmente la contamination des cours d'eau<sup>10</sup>. À notre connaissance, ce même ministère n'a toutefois pas encore révélé quelle serait la superficie boisée minimale requise pour garantir un niveau « acceptable » des polluants dans le milieu hydrique.

La prise en compte du déboisement est pourtant un facteur essentiel pour assurer l'application de l'utilisation durable sur le territoire, plus spécifiquement au regard de la qualité des sols, de l'eau et des paysages.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : QUEL AVENIR POUR NOS MILIEUX NATURELS ?**

Un peu partout en Montérégie, le peu qui reste du milieu naturel continue de subir les assauts combinés de l'agriculture, de l'urbanisation, du transport

---

<sup>8</sup> CIME mont Saint-Grégoire et Fonds mondial pour la nature (2000)

<sup>9</sup> L'auteur désapprouve le récent changement de nom du ministère de l'Environnement pour celui du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Il s'objecte plus particulièrement à l'emploi du mot « développement » qui renvoie à la notion de croissance et souhaite qu'on revienne au plus vite à l'essentiel, soit à la protection de l'environnement.

<sup>10</sup> Ministère de l'Environnement (2002)

routier, des lignes hydroélectriques (notamment Hertel-Des Cantons). Tant les forêts que les milieux humides continuent ou sont menacés de disparaître au moment où ces lignes sont écrites.

Vu la détérioration continue et même accélérée du milieu forestier, il est plus que temps que soient modifiées certaines priorités d'aménagement du territoire. Qu'on se donne les moyens de protéger le peu qui reste de nos forêts et qu'on cesse de les sacrifier au profit de l'agriculture et de l'étalement urbain. Ces formes d'utilisation du sol occupent déjà plus que leur part côté superficie.

Bien sûr, on ne peut que se réjouir de toutes les acquisitions pour fin de conservation qui se font à coup de dizaines voire, plus rarement, de quelques centaines d'hectares (on pense ici aux milieux humides de la rivière du Sud, 250 ha, et de Clarenceville, 190 ha). Mais comment ces quelques sauvetages isolés peuvent-ils contrebalancer les milliers d'hectares qui disparaissent chaque année en Montérégie ?

Les projets gouvernementaux visant la protection du milieu naturel DOIVENT impérativement s'appliquer à long terme si on veut léguer autre chose qu'une mer de maïs et des bungalows en rang d'oignons aux générations qui nous suivent.

## **D'AUTRES CHOIX DANS LES PRIORITÉS DE TRANSPORT**

Par le passé, les constructions d'autoroutes ont le plus souvent amené le développement de l'urbanisation. Si cela se produit encore une fois avec le prolongement de l'autoroute 35, on peut prédire une affluence accrue sur les ponts de la Rive-Sud, notamment le pont Champlain directement dans l'axe du tandem de l'autoroute 35 et de l'autoroute 10. Or, les accès à l'île de Montréal sont sans cesse congestionnés aux heures de pointe et cette congestion ne fait que s'accroître avec les années. Que le projet de l'autoroute 35 se réalise ou non, il est plus qu'urgent d'offrir aux citoyens du Haut-Richelieu d'autres choix de transport. Le rétablissement du train de passagers entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Montréal, service qui n'aurait jamais dû être supprimé au début des années 80, serait une solution qui en ravirait plusieurs. D'ailleurs question de priorité, l'amélioration du lien Saint-Jean-Montréal par le train nous apparaît un meilleur choix pour l'ensemble de la population que l'achèvement d'un lien routier entre Saint-Jean et la frontière internationale.

## **CONCLUSION**

Est-ce à cause de notre récent passé de bûcherons ? Est-ce à cause d'une insensibilité ou d'un manque de respect chronique envers le milieu naturel ? Est-ce parce que les valeurs de notre société sont surtout basées sur le

profit à tout prix sans égard aux conséquences sur la plus riche biodiversité au Québec ? Est-ce du fait que l'aménagement du territoire du sud du Québec est contrôlé par des groupes d'intérêts pour qui l'existence de la forêt est plus un problème qu'un atout ? Ou est-ce une conjonction de toutes ces raisons qui fait que la jadis magnifique forêt québécoise méridionale disparaît plus sûrement que lentement ?

Même lorsque la démarche d'un projet est consultative et faite selon les règles de l'art, il y a toutes les (mal)chances que la forêt écope. C'est le cas du présent projet du prolongement de l'autoroute 35 entre ce qui était autrefois Iberville et l'autoroute 89 dans l'État du Vermont. Une grande partie des intervenants socio-économiques appuient le projet. Il y a eu séance d'information et il y a maintenant consultation publique tenue par le BAPE. Bien que le ministère des Transports envisage de déplacer le tracé initial afin d'épargner une partie du milieu naturel du delta de la rivière au Brochets et de la plaine inondable, ce qui est tout à son honneur, il est d'ores et déjà certain que le tracé choisi entraînera la perte de plusieurs dizaines d'hectares de forêt.

Il ne s'agit pas de ne conserver seulement ce qui est rare et exceptionnel, mais il faut intervenir immédiatement pour que le paysage de tous les québécois ne se résume pas qu'à une monotonie culturelle ou urbaine. La population et les générations qui suivront méritent beaucoup mieux que cela. Considérant la cadence effrénée avec laquelle on laisse détruire impunément les forêts québécoises, il faut agir MAINTENANT pour au moins stopper l'hémorragie.

En tant que décideurs, gestionnaires, propriétaires, membres de groupes de citoyens ou environnementaux, il nous incombe de veiller à ce que notre patrimoine naturel soit conservé. À l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, nous avons le choix de laisser les pressions de développement s'exercer et mettre en péril les dernières superficies boisées de la Montérégie ou, poser les actions qui feront que, comme collectivité, nous contribuerons à préserver les derniers sites représentatifs des écosystèmes et de la biodiversité de notre région.

## **RECOMMANDATIONS**

1. Dans l'éventualité où le prolongement de l'autoroute 35 se concrétiserait et compte tenu de l'état précaire des milieux naturels dans le Haut-Richelieu, le ministère des Transports devrait d'abord compenser le nombre d'hectares de milieux naturels (forêts et milieux humides) sacrifiés au profit de l'autoroute. La portion des terres agricoles isolées et rendues difficiles d'accès par le tracé de l'autoroute près du delta de la rivière aux Brochets devrait être rachetée aux agriculteurs et reboisée. Le MTQ donnerait ainsi l'exemple pour ce qui doit être fait à l'avenir face au problème de la déforestation. L'agriculture ayant déboisé à un rythme accéléré depuis les années 90, il

n'est pas question de permettre un déboisement qui compenserait pour les terres perdues.

2. Nous appuyons les ministères qui favorisent le respect intégral de la zone inondable.
3. Que le gouvernement décrète **rapidement** un moratoire sur le déboisement et le changement d'usage, dans un premier temps au moins pour les MRC dont le couvert forestier est égal ou inférieur à 15 % de leur superficie afin que puisse se tenir un vrai débat de société sur l'avenir de nos forêts en milieu privé.
4. Que soit déterminé un seuil minimum de couverture forestière pour un territoire donné, un bassin-versant ou une MRC par exemple. On doit non seulement cesser le déboisement auquel on assiste présentement, mais il faut également reboiser certains secteurs lorsqu'une région sera sous le seuil minimum.
5. Le gouvernement doit mettre en place un véritable mécanisme de protection des forêts, des plaines d'inondation et des rives, idéalement basé sur des incitatifs financiers et fonciers, mais également sur une réelle application d'une réglementation musclée lorsque nécessaire.
6. Il est indispensable que soit pris en considération le rôle de la forêt sur la beauté des paysages. Une mosaïque variée d'utilisation du sol a, selon nous, un attrait supérieur à une monotone uniformité.
7. Prioriser le transport en commun plutôt que le développement du réseau routier. Le rétablissement du train entre Saint-Jean et Montréal est un bon exemple de priorité.



## RÉFÉRENCES

- Belvisi, J., 2005. Portrait des pertes de superficies forestières en Montérégie entre 1999-2004. Agence géomatique montérégienne (GéoMont), 26 p. et un DC.
- CIME mont Saint-Grégoire et Le Fonds mondial pour la nature, 2000. Les boisés de la plaine du Richelieu, une situation précaire, 8 p.
- Li, T., Beauchesne, P. et Osmani, M.-J., 2003. Portrait du déboisement pour les périodes 1990-1999 et 1999-2002 pour les régions administratives de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Lanaudière. Ministère de l'environnement du Québec, 35 p.
- Ministère de l'Environnement, 2002. Réponse à une question concernant la déforestation. Document BIO-79 du BAPE, 3 p.
- Savoie, C., Brière, D. et Caron, P., 2002. Le phénomène de déboisement — Évaluation par télédétection entre le début des années 1990 et 1999, région Montérégie. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 25 p.
- Société de la Faune et des Parcs du Québec, 2002. Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats. Document BIO-72 du BAPE, 72 p.
- Soucy-Gonthier, N., Marceau, D., Delage, M., Cogliastro, A., Domon, G. et Bouchard, A., 2003. Détection de l'évolution des superficies forestières en Montérégie entre juin 1999 et août 2002 à partir d'images satellitaires Landsat-TM. Laboratoire de Géomatique et d'Analyse Spatiale (dép. de géographie), Institut de recherche en biologie végétale et Réseau Ligniculture Québec, Université de Montréal, 34 p. et 1 CD.